

Image not found or type unknown



surconsommation d'eau - pas d'information du syndic

Par **oceanique**, le **29/04/2013** à **17:01**

Bonjour,
mon syndic vient de me communiquer ma facture d'eau, avec une surconsommation (*7) par rapport aux années antérieures !
quels sont mes droits ?
je n'ai eu aucune information de leur part, ni de l'organisme prestataire.
Est-il possible d'obtenir un dégrèvement ?
le syndic majore à présent mes provisions, de ce fait. En a t il le droit ?
Merci pour les informations que vous pourriez me donner.
Cordialement

Par **HOODIA**, le **30/04/2013** à **08:05**

Le syndic ne fait que répercuter votre conso !
et, il doit prévoir des charges en fonction